

ALPHINAT INC.

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(non audités)

AUX 29 FÉVRIER 2020 ET 28 FÉVRIER 2019

Les états financiers intermédiaires de Alphinat inc. pour les périodes de trois et six mois closes les 29 février 2020 et 28 février 2019, n'ont pas fait l'objet d'un audit, ni d'une mission d'examen par l'auditeur indépendant de la société.

Tous les montants exprimés sont en dollars canadiens, à moins d'indications contraires.

ALPHINAT INC.**BILANS****AUX 29 FÉVRIER 2020 ET 31 AOÛT 2019**

(en dollars canadiens)

	Note	29 février 2020 (non audité)	31 août 2019 (audité)
ACTIF		\$	\$
Actif courant			
Clients et autres débiteurs	5	493 826	265 759
Frais payés d'avance		42 342	8 976
		536 168	274 735
Actif non courant			
Immobilisations corporelles	6	4 734	3 728
Actif au titre des droits d'utilisation	2	308 397	-
Actifs incorporels	7	9 324	11 074
Total de l'actif		858 623	289 537
PASSIF			
Passif courant			
Découvert bancaire		98 464	8 627
Comptes créditeurs et charges à payer	8	959 143	843 535
Revenus perçus d'avance		320 263	248 140
Partie courante des obligations locatives	2	58 364	-
Prêts de sociétés privées portant intérêt au taux de 9 % et 12 %		180 400	254 200
Prêt d'une personne liée à un actionnaire initié important portant intérêt au taux de 12 %		16 139	18 446
Prêts d'administrateurs portant intérêt au taux de 12 %		45 625	58 375
Prêt d'une société sous contrôle commun portant intérêt au taux de 12 %		7 500	8 750
Prêts d'actionnaires portant intérêt au taux de 12 %		9 000	11 125
Déventures	9	120 000	120 000
		1 814 898	1 571 198
Passif non courant			
Obligations locatives	2	253 330	-
Total du passif		2 068 228	1 571 198
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	10	6 713 719	6 713 719
Surplus d'apport	11	1 833 202	1 743 662
Déficit		(9 756 526)	(9 739 042)
Total des capitaux propres		(1 209 605)	(1 281 661)
Total du passif et des capitaux propres		858 623	289 537

Continuité de l'exploitation (note 1)

Approuvé par le Conseil,

(signé) Curtis Page, Président(signé) Marc Chartrand, Chef de la direction financière

ALPHINAT INC.**ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES****POUR LES PÉRIODES DE SIX MOIS CLOSES LES 29 FÉVRIER 2020 ET 28 FÉVRIER 2019**

(en dollars canadiens)

	Note	Capital social	Surplus d'apport	Déficit	Total
(non audités)					
		\$	\$	\$	\$
Solde - 31 août 2019		6 713 719	1 743 662	(9 739 042)	(1 281 661)
Émission d'options d'achat d'actions	11	-	89 540	-	89 540
Résultat net		-	-	(17 484)	(17 484)
Solde - 29 février 2020		6 713 719	1 833 202	(9 756 526)	(1 209 605)
Solde - 31 août 2018		6 094 448	1 743 662	(9 739 559)	(1 901 449)
Conversion de débentures	9	632 287	-	-	632 287
Résultat net		-	-	(50 748)	(50 748)
Solde - 28 février 2019		6 726 735	1 743 662	(9 790 307)	(1 319 910)

ALPHINAT INC.**ÉTATS DU RÉSULTAT ET RÉSULTAT GLOBAL****POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET SIX MOIS CLOSES LES 29 FÉVRIER 2020 ET 28 FÉVRIER 2019**

(en dollars canadiens)

		29 février 2020 (3 mois) (non audité)	28 février 2019 (3 mois) (non audité)	29 février 2020 (6 mois) (non audité)	28 février 2019 (6 mois) (non audité)
	Note	\$	\$	\$	\$
PRODUITS					
Licences		75 761	26 078	135 901	83 540
Support		105 699	92 894	228 533	200 371
Services professionnels		109 533	101 868	333 919	177 634
		290 993	220 840	698 353	461 545
CHARGES D'EXPLOITATION					
Frais liés à la réalisation des mandats, à l'administration et à la commercialisation	14	227 188	219 095	406 438	365 380
Frais de recherche et de développement	15	93 375	129 019	175 420	257 161
Rémunération sous forme d'options d'achat d'actions	11	-	-	89 540	-
		320 563	348 114	671 398	622 541
RÉSULTAT AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS		(29 570)	(127 274)	26 955	(160 996)
Charges financières	19	26 064	20 226	40 846	35 485
Amortissement des immobilisations corporelles		1 040	1 128	1 843	2 427
Amortissement des actifs incorporels		875	469	1 750	937
		27 979	21 823	44 439	38 849
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		(57 549)	(149 097)	(17 484)	(199 845)
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		-	-	-	-
RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL		(57 549)	(149 097)	(17 484)	(199 845)
Résultat net de base et dilué par action	16	(0.0009)	(0.0025)	(0.0003)	(0.0034)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	10	63 148 956	59 303 264	63 148 956	59 303 264

Continuité de l'exploitation (note 1)

ALPHINAT INC.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET SIX MOIS CLOSES LES 29 FÉVRIER 2020 ET 28 FÉVRIER 2019

(en dollars canadiens)

	Note	29 février 2020 (3 mois) (non audité) \$	28 février 2019 (3 mois) (non audité) \$	29 février 2020 (6 mois) (non audité) \$	28 février 2019 (6 mois) (non audité) \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION					
Résultat net		(57 549)	(149 097)	(17 484)	(199 845)
Ajustements pour :					
Amortissement des immobilisations corporelles		1 040	1 128	1 843	2 427
Amortissement des actifs incorporels		875	469	1 750	937
Amortissement au titre des droits d'utilisation		2 508	-	3 297	-
Rémunération sous forme d'options d'achat d'actions		-	-	89 540	-
		(53 126)	(147 500)	78 946	(196 481)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	4 a)	31 222	43 675	(73 702)	67 096
		(21 904)	(103 825)	5 244	(129 385)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(2 849)	-	(2 849)	-
		(2 849)	-	(2 849)	-
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
Prêts de sociétés privés		-	5 000	-	239 000
Remboursement des prêts de sociétés privés		(30 275)	-	(73 800)	-
Prêts d'administrateurs		-	8 000	-	-
Prêt d'une personne liée à un actionnaire initié important		(2 307)	-	(2 307)	-
Remboursement des prêts d'administrateurs		(7 625)	-	(12 750)	(14 000)
Prêt d'une société sous contrôle commun		-	2 000	-	17 000
Remboursement de prêts d'une société sous contrôle commun		(1 250)	-	(1 250)	(50 000)
Prêts d'actionnaires		-	5 000	-	5 000
Remboursement de prêts d'actionnaires		(1 500)	-	(2 125)	-
Remboursement des débentures	4 b)	-	-	-	(112 000)
		(42 957)	20 000	(92 232)	85 000
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE		(67 710)	(83 825)	(89 837)	(44 385)
ENCAISSE (DÉCOUVERT BANCAIRE) AU DÉBUT		(30 754)	11 967	(8 627)	(27 473)
DÉCOUVERT BANCAIRE À LA FIN		(98 464)	(71 858)	(98 464)	(71 858)

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation comprennent des intérêts payés de 24 317 \$ pour la période de trois mois close le 29 février 2020 (16 812 \$ pour la période de trois mois close le 28 février 2019). Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation comprennent des intérêts payés de 53 074 \$ pour la période de six mois close le 29 février 2020 (40 533 \$ pour la période de six mois close le 28 février 2019).

ALPHINAT INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET SIX MOIS CLOSES LES 29 FÉVRIER 2020 ET 28 FÉVRIER 2019
(non audités) (en dollars canadiens)

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

La société a été constituée le 12 mars 2004 en vertu de la Loi régissant les sociétés par actions du régime fédéral. Elle a comme mission de commercialiser les produits logiciels qu'elle développe. Ces produits correspondent aux normes les plus avancées de l'industrie et permettent de mettre en oeuvre des solutions libre-service et des espaces de travail par le Web, facilitant ainsi toutes les interactions entre l'organisation et ses clients, partenaires, fournisseurs, employés et actionnaires.

Les activités commerciales de Alphinat inc., regroupées sous un seul secteur d'activité, se font sur quatre marchés principaux :

- Le secteur public;
- Les télécommunications;
- Le secteur de la santé;
- Les institutions financières.

Les solutions permettent de réduire la complexité et les coûts des processus d'affaires d'une organisation en automatisant la saisie, le traitement, l'aiguillage et la diffusion d'informations.

Ces solutions offrent un guichet unique à l'utilisateur qui doit traiter avec de multiples intervenants et sources d'information dans une même organisation, qu'il s'agisse d'une entreprise ou d'un gouvernement.

Les actions ordinaires de Alphinat inc. se transigent sur le marché de la Bourse de croissance TSX à Toronto sous le symbole NPA. Les options d'achat d'actions ne sont pas transigées sur une bourse.

L'adresse du siège social de la société est 2000 rue Peel, bureau 680, Montréal, Québec, Canada, H3A 2W5.

La préparation des états financiers intermédiaires selon les normes internationales d'information financière (« IFRS ») repose sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation de la société dans un avenir prévisible, c'est-à-dire que celle-ci sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses obligations et engagements dans le cours normal de ses activités.

Bien que les présents états financiers intermédiaires aient été dressés selon le postulat de la continuité de l'exploitation, certains faits et circonstances suscitent un doute sur le bien fondé de cette hypothèse. La société a enregistré des pertes d'exploitation importantes par le passé et ses liquidités actuelles pourraient être insuffisantes pour faire face à ses obligations. En effet, le passif à court terme de la société excède de 1 278 730 \$ (1 296 463 au 31 août 2019) le total de son actif à court terme au 29 février 2020. Les insuffisances de liquidités ont été comblées au cours des derniers exercices par des prêts d'administrateurs, d'actionnaires, de personne liée à un actionnaire initié important, d'une société sous contrôle commun et d'autres sociétés privées et par l'émission de débentures. La société a toutefois conclu en novembre 2018 un règlement avec la majorité des détenteurs de débentures par conversion de celles-ci en capital-actions. Ce règlement permettra d'alléger significativement les charges financières futures de la société. La société compte payer les billets et le versement dû sur la débenture non-convertie dès réception de paiements importants attendus de certains clients et partenaires. Il est à noter que ces délais de paiement pourraient mener certains détenteurs de débenture à se prévaloir de leur droit de rappeler leur prêt. Il faut toutefois noter que ces mêmes créanciers sont également des actionnaires importants de la société. Ces situations indiquent l'existence d'incertitudes significatives susceptibles de jeter un doute important relativement à la capacité de la société de poursuivre ses activités.

L'entreprise met l'accent sur le développement d'alliances stratégiques fortes aux États-Unis, au Canada et en France, tout en continuant à améliorer les versions de son logiciel SmartGuide®. Des revenus perçus d'avance totalisant 320 263 \$ au 29 février 2020 (248 140 \$ au 31 août 2019) seront constatés aux résultats des prochaines trimestres.

La poursuite des activités de la société dépendra de la capacité de la direction de mettre en oeuvre avec succès son plan d'affaires, en vertu duquel elle prévoit être en mesure d'accroître les produits d'exploitation provenant des produits existants, et de l'établissement d'ententes et de partenariats avec des tiers. Il n'y a aucune assurance que ces mesures mises en oeuvre par la direction porteront leurs fruits. Ces états financiers intermédiaires ne comprennent pas les ajustements qui seraient nécessaires si la société était incapable de poursuivre son exploitation et était donc tenue de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses obligations autrement que dans le cours normal de ses activités. Ces ajustements pourraient être importants.

ALPHINAT INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET SIX MOIS CLOSES LES 29 FÉVRIER 2020 ET 28 FÉVRIER 2019
(non audités) (en dollars canadiens)

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CONTINUITÉ D'EXPLOITATION (SUITE)

Le conseil d'administration de la société a approuvé et autorisé pour publication les présents états financiers intermédiaires le 23 avril 2020.

La société établit ses états financiers intermédiaires conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

À moins d'indication contraire, les méthodes comptables présentées ci-après ont été appliquées de manière uniforme pour tous les exercices présentés dans les présents états financiers intermédiaires.

BASE D'ÉVALUATION

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'engagement au coût historique.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Comptabilisation et décomptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à un actif financier arrivent à expiration, ou lorsqu'un actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Classement et évaluation initiale des actifs financiers

À l'exception des comptes clients qui ne comportent pas une composante financement importante et qui sont évaluées au prix de transaction selon IFRS 15, tous les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur ajustée en fonction des coûts de transaction (le cas échéant).

Les actifs financiers, autres que ceux qui sont désignés comme des instruments de couverture efficace, sont classés dans une des catégories suivantes :

- au coût amorti;
- à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);
- à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG).

Pour les périodes considérées, la société ne détient aucun actif financier classé dans la catégorie de la JVRN ni de la JVAERG.

Le classement dépend à la fois:

- du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers;
- des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat net sont présentés dans les charges financières, à l'exception de la perte de valeur sur comptes clients qui est présentée dans les frais liés à la réalisation des mandats, à l'administration et à la commercialisation.

ALPHINAT INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET SIX MOIS CLOSES LES 29 FÉVRIER 2020 ET 28 FÉVRIER 2019
(non audités) (en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Évaluation ultérieure des actifs financiers

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti s'ils répondent aux conditions suivantes (et qu'ils ne sont pas désignés comme étant à la JVRN) :

- Ils sont détenus selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- Les conditions contractuelles des actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. L'actualisation est omise si son effet est non significatif. Les clients et autres débiteurs (à l'exception des taxes de vente) font partie de cette catégorie d'instruments financiers.

Dépréciation des actifs financiers

Les dispositions relatives à la dépréciation d'IFRS 9 utilisent davantage d'informations de nature prospective, soit le modèle des pertes de crédit attendues, lequel a remplacé le modèle des pertes subies d'IAS 39.

La comptabilisation de pertes de crédit n'est plus tributaire de l'identification d'un événement générateur de pertes de crédit par la société. Cette dernière doit plutôt tenir compte d'un éventail élargi d'informations pour l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation de pertes de crédit attendues, notamment des événements passés, des circonstances actuelles, des prévisions raisonnables et justifiables qui touchent la recouvrabilité attendue des flux de trésorerie futurs de l'instrument financier.

Dans l'application de cette approche prospective, une distinction est apportée entre :

- les instruments financiers dont la qualité du crédit ne s'est pas détériorée de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ou dont le risque de crédit est faible (phase 1);
- les instruments financiers dont la qualité du crédit s'est détériorée de façon importante depuis la comptabilisation initiale et dont le risque de crédit n'est pas faible (phase 2).

La phase 3 correspondrait aux actifs financiers qui présentent une indication objective de dépréciation à la date de clôture.

Les «pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir» sont comptabilisées pour la première catégorie, alors que les «pertes de crédit attendues pour la durée de vie» sont comptabilisées pour la deuxième catégorie.

L'évaluation des pertes de crédit attendues est déterminée par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles des pertes de crédit attendues pour la durée de vie d'un instrument financier.

Clients et autres débiteurs

La société utilise une méthode simplifiée pour comptabiliser les créances clients et les autres débiteurs ainsi que pour inscrire la correction de valeur des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Celles-ci correspondent aux insuffisances attendues des flux de trésorerie contractuels en tenant compte du potentiel de défaillance à tout moment pendant la durée de vie de l'instrument financier. La société se sert de l'expérience passée, d'indicateurs externes et d'informations prospectives pour calculer les pertes de crédit attendues à l'aide d'une matrice de calcul.

La société évalue la dépréciation des créances clients sur une base individuelle.

ALPHINAT INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET SIX MOIS CLOSES LES 29 FÉVRIER 2020 ET 28 FÉVRIER 2019
(non audités) (en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers de la société comprennent le découvert bancaire, les comptes créditeurs et charges à payer, les prêts et les débetures.

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et, le cas échéant, ajustés en fonction des coûts de transaction.

Par la suite, les passifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges d'intérêts sont présentées dans les charges financières.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées initialement au coût, incluant les frais d'acquisition, tous les frais attribuables directement à la préparation de l'actif avant de pouvoir être utilisé. Suite à la mesure initiale, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et la dépréciation.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des actifs, tel qu'il est décrit ci-après :

	Méthode	Durée
Mobilier et équipement de bureau	Linéaire	5 ans
Équipement informatique	Linéaire	3 ans

La société ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle en ses parties significatives et amortit séparément chacune de ces parties. Les valeurs résiduelles, le mode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revus chaque année et ajustés au besoin.

Les profits ou les pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit à la valeur comptable de l'actif et sont comptabilisés au résultat net dans les autres produits ou les autres charges.

ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels de la société sont capitalisés et amortis dans le compte de résultat selon le mode d'amortissement linéaire sur leur durée d'utilité attendue, de la façon suivante :

	Méthode	Durée
Marque de commerce	Linéaire	4 ans

La valeur résiduelle et la durée d'utilité sont réexaminées à chaque date de clôture.

ALPHINAT INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET SIX MOIS CLOSES LES 29 FÉVRIER 2020 ET 28 FÉVRIER 2019
(non audités) (en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables à durée d'utilité déterminée sont soumis à un test de dépréciation lors d'événements ou de circonstances indiquant que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La direction doit apprécier, à la date de clôture, s'il existe un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur comptable, et une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Aux fins de la comptabilisation d'une perte de valeur, les actifs sont regroupés selon le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées de trésorerie distinctes, ou unités génératrices de trésorerie (UGT). Lors du calcul de la valeur d'utilité d'un actif ou d'un UGT, les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés à la valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation avant impôts qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables à durée d'utilité déterminée qui ont subi une perte de valeur sont analysés aux fins d'une éventuelle reprise s'il y a eu un changement, depuis le dernier test de dépréciation, dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif ayant subi la perte de valeur. Toutefois, la valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur précédente, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur initiale n'avait été comptabilisée pour cet actif.

CAPITAUX PROPRES

Les actions ordinaires et les bons de souscription émis conjointement avec une émission d'actions sont classés à titre de capital social et présenté dans les capitaux propres à la valeur à laquelle ils ont été émis. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en réduction du capital social, déduction faite de toute incidence fiscale.

AUTRES ÉLÉMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Le surplus d'apport inclut les charges de rémunération liées aux options d'achat d'actions jusqu'à l'exercice de ces instruments financiers. Lorsque les options sont exercés, les coûts de rémunération correspondants sont transférés dans le capital-actions.

Le déficit comprend l'ensemble des pertes de l'exercice en cours et des exercices antérieurs.

CRÉDITS D'IMPÔT POUR LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT ET AUTRES CRÉDITS

Les crédits d'impôt pour la recherche et le développement et autres crédits sont comptabilisés lorsqu'il y a un degré raisonnable de certitude qu'ils seront réalisés. Il est possible que les autorités gouvernementales n'adoptent pas la position de la société quant à l'admissibilité de ses demandes. Cette aide est portée en réduction des coûts des actifs correspondants et est imputée aux résultats lorsqu'elle est liée à des charges courantes.

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Tous les frais liés aux activités de développement qui ne répondent pas aux critères d'identifiabilité et de comptabilisation reconnus ainsi que tous les frais de recherche sont imputés aux résultats dès qu'ils sont engagés. Les frais de développement qui répondent aux critères d'identifiabilité et de comptabilisation reconnus sont capitalisés et amortis à l'encontre des revenus sur la période estimative au cours de laquelle on pense en retirer des avantages. Aux 29 février 2020 et 28 février 2019 la société n'avait reporté aucun frais de développement.

ALPHINAT INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET SIX MOIS CLOSES LES 29 FÉVRIER 2020 ET 28 FÉVRIER 2019
(non audités) (en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 (provisions, passifs éventuels et actifs éventuels), les provisions pour risques et charges sont comptabilisées pour faire face à des sorties de ressources probables, estimables et résultant d'obligations actuelles issues d'événements passés. Dans le cas où il existe une obligation potentielle résultant d'événements passés, mais dont l'occurrence n'est pas probable ou dont l'estimation n'est pas fiable, ces passifs éventuels sont indiqués dans les engagements hors bilan et litiges. Les provisions sont évaluées selon la meilleure estimation de la direction de la société quant au résultat en fonction des faits connus à la date d'arrêté des comptes.

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par la direction de la société et avec l'aide de conseillers externes pour les litiges les plus significatifs ou complexes. Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la sortie de ressources permettant l'extinction de cette obligation.

CONSTATATION DES PRODUITS

Les produits tirés des services professionnels sont facturés selon la méthode de l'avancement des travaux. Le degré d'avancement des travaux est habituellement établi en comparant les coûts réels engagés aux coûts totaux prévus pour le contrat complet. Les travaux en cours sont établis à la valeur de facturation en tenant compte des services rendus qui n'ont pas été facturés. Les sommes perçues avant que les services ne soient rendus figurent dans les produits perçus d'avance et sont constatés comme produits lorsque les services sont rendus.

Les produits tirés de la vente de licences d'utilisation des logiciels sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes que l'entente est en vigueur, que le logiciel a été livré et accepté par le client et qu'aucune obligation importante de la société ne demeure en suspens. Les produits tirés de la location de licences et les services de soutien technique après-vente sont constatés au prorata sur la durée du contrat de soutien et les autres services connexes sont constatés à mesure que les services sont rendus. La société conclut des transactions comportant plusieurs de ses services et produits comme la vente de logiciel et le service de soutien. Dans tous les cas, le prix de transaction total d'un contrat donné est réparti entre les diverses obligations de prestation en proportion des prix de vente spécifiques de chacune.

CONTRATS DE LOCATION

Depuis le 1er septembre 2019 la société a adopté la norme comptable IFRS 16. Les contrats de location sont évalués à leur valeur actualisée du nombre de paiement de l'obligation et en utilisant le taux d'intérêt prévu dans le contrat de location.

SUBVENTION GOUVERNEMENTALE

Dans le cadre de ses activités, il est possible que la société reçoive différentes subventions. Ces subventions sont constatées lorsqu'il y a une assurance raisonnable que l'entité se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues. Lorsque la subvention est directement reliée à une dépense spécifique, elle est enregistrée en contrepartie des charges à l'état des résultats.

ALPHINAT INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET SIX MOIS CLOSES LES 29 FÉVRIER 2020 ET 28 FÉVRIER 2019
(non audités) (en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt comptabilisée en résultat net correspond à la somme de l'impôt différé et de l'impôt exigible qui ne sont pas comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Le calcul de l'impôt exigible est fondé sur les taux d'imposition et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'impôt différé est calculé selon la méthode du passif fiscal.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la perte fiscale ou la différence temporaire déductible sous-jacente sera utilisée pour compenser un bénéfice imposable futur. Cela est évalué en fonction des prévisions de la Société quand aux résultats d'exploitation futurs, lesquelles sont ajustées pour tenir compte des charges et des produits significatifs non imposables ainsi que des limites d'utilisation des pertes ou des crédits fiscaux non utilisés.

RÉSULTAT DE BASE ET DILUÉ PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, plus l'effet des actions ordinaires potentielles dilutives en circulation au cours de la période. Le calcul du résultat dilué par action doit être effectué selon la méthode du rachat d'actions comme si toutes les actions potentielles dilutives avaient été émises au plus tard au début de la période ou à la date d'émission, selon le cas, et que les fonds en découlant avaient été utilisés pour acheter des actions de la société à la valeur boursière moyenne des actions au cours de la période. Lorsque les fonds sont recueillis à la date d'émission des instruments dilutifs, le résultat est retraité du montant d'impôts des frais financiers relatifs à ces instruments.

Le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action en raison de l'effet anti-dilutif des options d'achat d'actions lorsque la société subit des pertes ou lorsque les options d'achat d'actions sont émises à un cours supérieur au cours moyen du marché.

RÉMUNÉRATION SOUS FORME D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

La société a attribué des options d'achat d'actions, comme il est décrit à la note 11 a). Elle utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour comptabiliser les options octroyées aux dirigeants, aux administrateurs et aux employés. Selon cette méthode, la charge de rémunération sous forme d'options d'achat d'actions est mesurée à la juste valeur à la date d'attribution en utilisant un modèle d'évaluation des options et est constatée sur la durée d'acquisition des droits.

La société estime la juste valeur des options à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Le modèle de Black et Scholes a été élaboré pour évaluer la juste valeur des options négociées qui n'ont aucune restriction en matière d'acquisition et qui sont entièrement transférables. De plus, les modèles d'évaluation exigent généralement la formulation d'hypothèses subjectives, y compris la volatilité prévue des prix des actions. Lorsque des biens ou services sont obtenus en échange d'options d'achat d'actions ou de bons de souscription, la société évalue les biens ou les services reçus et l'augmentation de capitaux propres qui en est la contrepartie, directement, à la juste valeur des biens ou services reçus, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Si la société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou des services reçus, elle évalue la valeur et l'augmentation des capitaux propres qui en est la contrepartie, indirectement, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Toute contrepartie payée à l'égard des options d'achat d'actions, de même que le montant préalablement inclus dans le poste des capitaux propres (surplus d'apport) relativement à ces options, sont crédités au capital social, lorsque les options sont exercées.

ALPHINAT INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET SIX MOIS CLOSES LES 29 FÉVRIER 2020 ET 28 FÉVRIER 2019
(non audités) (en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

CONVERSION DES COMPTES EXPRIMÉS EN DEVISES

Monnaie de présentation et conversion des opérations en monnaies étrangères

Le dollar canadien est la monnaie de présentation de la société ainsi que la monnaie fonctionnelle de la société. Les transactions en monnaie étrangère sont converties à la monnaie fonctionnelle de la société aux taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères à la date de clôture sont reconvertis en monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à cette date. Toutes les différences sont comptabilisées en résultat net.

ADOPTION DE NORMES COMPTABLES

Les modifications aux normes existantes suivantes ont été adoptées par la société.

IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients - En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients, qui remplace l'IAS 11, Contrats de construction, l'IAS 18, Produits des activités ordinaires, l'IFRIC 13, Programmes de fidélisation de la clientèle, l'IFRIC 15, Contrats de construction de biens immobiliers, l'IFRIC 18, Transferts d'actifs provenant de clients, et la SIC-31, Produits des activités ordinaires – Opérations de troc impliquant des services de publicité.

La norme prévoit un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients ainsi que deux approches de la comptabilisation des produits : à un moment donné ou au fil du temps. Le modèle proposé consiste en une analyse en cinq étapes des transactions, axée sur les contrats et visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés, quel montant est comptabilisé et à quel moment. De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés et/ou sur le moment de leur comptabilisation.

La nouvelle norme s'applique aux contrats avec des clients. Elle ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers ou aux contrats de location, lesquels entrent dans le champ d'application d'autres IFRS. La nouvelle norme est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. La société a adopté cette norme le 1er septembre 2018 et l'a appliqué de façon rétroactive avec retraitement des périodes comparatives et a déterminé qu'il n'y avait pas d'impact significatif de l'application de cette norme sur ses résultats et sa situation financière. IFRS 15 n'a été appliquée qu'aux contrats qui étaient inachevés au 1er septembre 2018.

IFRS 9 – Instruments financiers – Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version complète de l'IFRS 9, dite IFRS 9 (2014). Cette norme définitive reprend en grande partie les dispositions en matière de classement et d'évaluation de même que le nouveau modèle de comptabilité de couverture des versions antérieures, et elle introduit un modèle unique et prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues. Les principaux éléments ajoutés à la version définitive de la nouvelle norme sont les suivants :

- Les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est à la fois de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers, et que les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts.
- Tous les profits et pertes sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés en résultat lorsque l'actif financier est déprécié, reclassé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou décomptabilisé.

ALPHINAT INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET SIX MOIS CLOSES LES 29 FÉVRIER 2020 ET 28 FÉVRIER 2019
(non audités) (en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

ADOPTION DE NORMES COMPTABLES (SUITE)

IFRS 9 – Instruments financiers (suite)

- Un modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues s'applique aux instruments financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, aux créances locatives, aux actifs sur contrats ou aux engagements de prêts et contrats de garantie financière. L'entité comptabilise les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir si le risque de crédit que comporte l'instrument financier n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, et elle comptabilise les pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale.

- IFRS 9 comprend aussi de nouvelles règles générales de comptabilité de couverture, ce qui aura pour effet d'aligner davantage la comptabilité de couverture sur la gestion des risques. Ces nouvelles règles ne modifient pas en profondeur les types de relations de couverture ni l'obligation d'évaluer et de comptabiliser l'inefficacité de la couverture; toutefois, elles offriront un plus grand nombre de stratégies de couverture utilisées aux fins de la gestion des risques satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, et feront davantage appel au jugement dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture. Des dispositions transitoires particulières ont été établies aux fins de l'application des nouvelles règles générales de comptabilité de couverture.

La société devra classer les actifs financiers comme étant évalués ultérieurement soit au coût amorti soit à la juste valeur, en fonction du modèle économique que suit la société pour la gestion des actifs financiers et des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. L'évaluation de la plupart des passifs financiers au coût amorti est maintenue, mais lorsqu'une entité évalue un passif financier à la juste valeur, la partie des variations de la juste valeur liées au risque de crédit propre à l'entité doit être présentée dans les autres éléments du résultat global plutôt qu'au résultat net.

L'IFRS 9 a aussi donné lieu à des modifications à l'IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir, afin d'ajouter des obligations d'information sur la stratégie de gestion des risques de l'entité et sur l'effet de la comptabilité de couverture sur ses états financiers intermédiaires.

La date d'entrée en vigueur d'IFRS 9 vise les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. La société a adopté cette norme le 1er septembre 2018 de façon rétroactive avec retraitement des périodes comparatives. La société a déterminé qu'il n'y avait pas eu d'impact de l'application de cette norme sur ses résultats et sa situation financière, à l'exception du classement de ses actifs financiers dans la catégorie au coût amorti alors qu'ils étaient anciennement dans la catégorie "Prêts et créances". De plus, la société applique un modèle simplifié de comptabilisation des pertes de crédits attendues pour la durée de vie des actifs sur contrats découlant d'IFRS 15 et des créances clients, car ces éléments ne comportent pas de composante financement importante.

IFRIC 22 – Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée - Cette nouvelle interprétation a été publiée par l'IASB en décembre 2016. Elle fournit des indications sur la question de la « date de la transaction » aux fins de la détermination du cours de change à appliquer pour les transactions qui entrent dans le champ d'application d'IAS 21, Effets des variations des cours des monnaies étrangères, et qui impliquent la réception ou le paiement d'une contrepartie anticipée en monnaie étrangère. Les principaux éléments de l'interprétation sont les suivants :

- L'entité applique le cours de change à la date à laquelle la contrepartie anticipée en monnaie étrangère est payée ou reçue pour convertir l'actif, la charge ou le produit connexe, lors de sa comptabilisation initiale.

- Lorsque la contrepartie payée ou reçue par anticipation consiste en plusieurs versements, l'entité détermine la date de la transaction pour chacun d'eux.

L'interprétation s'applique pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. La société a adopté cette norme et n'a pas eu d'impact significatif sur ses résultats et sa situation financière.

ALPHINAT INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET SIX MOIS CLOSES LES 29 FÉVRIER 2020 ET 28 FÉVRIER 2019
(non audités) (en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

ADOPTION DE NORMES COMPTABLES (SUITE)

IFRS 16 - Contrats de location - En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 laquelle remplacera IAS 17 « Contrats de location ». IFRS 16 supprime le classement à titre de location simple et impose aux preneurs de constater tous les contrats de location à l'état de la situation financière en comptabilisant un droit d'utilisation et une obligation locative. Une exemption est permise pour les contrats de location à court terme et pour les contrats de location pour lesquels l'actif sous-jacent a une faible valeur. De plus, IFRS 16 : modifie la définition du contrat de location; établit les exigences de comptabilisation de l'actif et du passif, notamment sur les aspects complexes comme les composantes autres que de location, les paiements locatifs variables et les périodes optionnelles; modifie la comptabilisation des accords de cession bail; conserve en grande partie l'approche d'IAS 17 pour la comptabilisation des contrats de location par le bailleur et présente de nouvelles obligations d'information. IFRS 16 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 et l'adoption anticipée est permise dans certaines circonstances.

Le 1er septembre 2019 la société a adopté la nouvelle norme comptable IFRS 16. Au moment de l'adoption d'IFRS 16, la Société a comptabilisé une obligation locative pour le contrat de location de ses locaux qui avait été auparavant classé comme contrat de location simple en vertu d'IAS 17, Contrat de location. Cette obligation locative a été évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers restants, déterminée à l'aide du taux indiqué dans le bail soit 3 % plus le taux préférentiel au 1er septembre 2019 qui était de 3,95 %, pour un intérêt total de 6,95 %. Le changement de méthode comptable a entraîné une augmentation de 343 982 \$ des actifs au titre des droits d'utilisation et des obligations locatives au 1er septembre 2019.

IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux - Le 1er septembre 2019, la Société a également adopté la nouvelle norme comptable IFRIC 23, qui contient des indications sur la comptabilisation des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux. La Société a conclu que l'application de cette nouvelle norme n'a pas d'incidence importante sur ses états financiers.

3. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES

L'établissement d'états financiers intermédiaires conformément aux IFRS exige fréquemment que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses ou des jugements subjectifs à propos d'événements futurs et d'autres questions ayant une incidence sur les montants portés aux états financiers intermédiaires, notamment l'actif, le passif, les produits, les charges et les informations connexes. Ces hypothèses, estimations et jugements sont fondés sur l'expérience, les attentes, les tendances actuelles et d'autres facteurs que la direction juge pertinents lors de la préparation des états financiers intermédiaires. La direction revoit régulièrement les conventions comptables, les hypothèses, les estimations et les jugements afin de s'assurer que les états financiers intermédiaires donnent une image fidèle de la situation financière de la société et qu'ils sont établis conformément aux IFRS.

Les estimations comptables et jugements critiques sont ceux qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif et qui se rapportent souvent à des questions ou à des résultats par nature incertains et susceptibles d'être modifiés. Par conséquent, la direction souligne le fait que les événements futurs diffèrent souvent des prévisions et des attentes et que les estimations nécessitent régulièrement des ajustements.

Selon la direction, voici les secteurs où les principales conventions comptables ont une incidence sur les estimations comptables et les jugements critiques utilisés dans l'établissement des états financiers intermédiaires de la société.

Juste valeur des options d'achat d'actions

La direction doit faire preuve de jugement pour établir la juste valeur des options d'achat d'actions à la date d'attribution, notamment en ce qui concerne le choix d'un modèle d'établissement de prix, l'estimation de la volatilité du cours de l'action et la durée prévue des instruments sous-jacents. Tout changement visant les estimations ou les données utilisées pour déterminer la juste valeur pourrait avoir une incidence significative sur les résultats d'exploitation ou les autres composantes des capitaux propres de la société dans le futur.

ALPHINAT INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET SIX MOIS CLOSES LES 29 FÉVRIER 2020 ET 28 FÉVRIER 2019
(non audités) (en dollars canadiens)

3. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES (SUITE)

Juste valeur

Tous les instruments financiers doivent être comptabilisés à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Ces instruments sont ensuite évalués au coût après amortissement ou à la juste valeur selon leur classement.

La mesure de la juste valeur correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Cette mesure est effectuée à un moment précis et peut être modifiée au cours de exercices de présentation futures en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs.

La juste valeur est établie au moyen des cours sur le marché actif le plus avantageux pour cet instrument auquel la société a immédiatement accès. S'il n'existe pas de marché actif la juste valeur est établie selon des modèles d'évaluation internes ou externes, notamment des modèles de flux de trésorerie actualisés. La juste valeur établie selon ces modèles d'évaluation nécessite l'utilisation d'hypothèses à l'égard du montant et du calendrier des flux de trésorerie futurs estimatifs, ainsi que pour de nombreuses autres variables. Pour déterminer ces hypothèses, des données externes du marché facilement observables sont utilisées si disponibles. Sinon, la société utilise la meilleure estimation possible. Puisqu'elles sont fondées sur des estimations, les justes valeurs peuvent ne pas être réalisées dans le cadre d'une vente réelle ou d'un règlement immédiat de ces instruments.

Répartition des produits de contrats à prestations multiples

Les accords de la société comprennent souvent la prestation de plusieurs services ou biens. Dans le cadre d'un accord visant la prestation d'éléments multiples, la valeur totale de l'accord est répartie à chaque élément identifiable séparément en fonction de leur prix de vente relatif. Un élément est considéré comme étant identifiable séparément s'il a une valeur en soi pour le client. Pour évaluer si un accord visant la prestation d'éléments multiples contient des éléments identifiables séparément, la direction doit exercer son jugement. Lorsqu'elle fait l'estimation du prix de vente, la société privilégie l'utilisation de prix observables qui sont établis au moyen des prix obtenus par la société pour les mêmes éléments ou pour des éléments semblables. Si les prix observables ne peuvent être obtenus, le prix de vente correspond à la meilleure estimation de ce prix par la société. La meilleure estimation du prix de vente est le prix auquel la société s'attend normalement à fournir des services ou des biens et tient compte d'un certain nombre de facteurs internes et externes y compris, sans s'y limiter, les politiques de prix de la société, les coûts internes et les marges. La méthode de comptabilisation des produits appropriée est appliquée à chaque élément identifiable séparément.

Impôts différés

Lorsque la société encourt des pertes qui ne peuvent être associées à des profits courants ou passés, elle évalue la probabilité de dégager des revenus imposables dans le futur en fonction de ses prévisions budgétaires. Ces prévisions sont ajustées pour tenir compte de certains revenus et dépenses non imposables et de la réglementation spécifique à l'utilisation de crédits ou de pertes d'impôt non utilisés. Lorsque les prévisions démontrent que les bénéfices imposables futurs seront suffisants pour que les différences temporaires puissent être déductibles, un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles.

Aide gouvernementale

La société a le droit de recevoir une aide publique sous la forme de crédits d'impôt et de subventions pour la recherche et le développement. Le montant de cette aide publique est porté en réduction des dépenses correspondantes et du coût de l'actif acquis. Des crédits d'impôt sont accordés pour les dépenses de recherche et de développement admissibles, lesquelles comprennent les frais directs et indirects, ainsi qu'un montant raisonnable de frais généraux. Les subventions sont attribuées sous réserve du respect des termes et conditions des ententes connexes. L'aide gouvernementale est comptabilisée lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la société a rempli les exigences du programme de subvention approuvé ou, pour ce qui est des crédits d'impôt, lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'ils seront réalisés.

ALPHINAT INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET SIX MOIS CLOSES LES 29 FÉVRIER 2020 ET 28 FÉVRIER 2019
(non audités) (en dollars canadiens)

3. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES (SUITE)

Travaux en cours

Les revenus tirés des contrats à long terme sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux. Le degré d'avancement des travaux est habituellement établi en comparant les coûts réels engagés aux coûts totaux prévus pour le contrat complet, à l'exclusion des coûts qui ne sont pas représentatifs de la mesure du degré d'avancement. Les revenus estimatifs comprennent les revenus liés aux modifications de commandes et aux réclamations, lorsqu'il est probable qu'elles se traduiront par des revenus additionnels, et que le montant peut faire l'objet d'une estimation fiable. Si la révision d'un contrat indique une marge brute négative, la totalité de la perte prévue sur le contrat est comptabilisée dans les frais liés à la réalisation des mandats dans la période au cours de laquelle la marge brute négative est déterminée.

Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la direction de mettre en œuvre avec succès son plan d'affaires implique de porter des jugements. La situation actuelle indique l'existence d'une incertitude susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. De plus amples informations sur la continuité d'exploitation sont présentées à la note 1.

4. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

a) La variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement s'établit comme suit pour les périodes suivantes :

	29 février 2020 (3 mois)	28 février 2019 (3 mois)	29 février 2020 (6 mois)	28 février 2019 (6 mois)
	\$	\$	\$	\$
Clients et autres débiteurs	(123 257)	(112 858)	(228 067)	(79 516)
Frais payés d'avance	(28 933)	(322)	(33 366)	(5 479)
Comptes créditeurs et charges à payer	147 113	60 138	115 608	86 068
Revenus perçus d'avance	36 299	96 717	72 123	66 023
	31 222	43 675	(73 702)	67 096

b) La variation découlant des activités de financement s'établit comme suit pour les périodes suivantes :

	29 février 2020 (3 mois)	28 février 2019 (3 mois)	29 février 2020 (6 mois)	28 février 2019 (6 mois)
	Déventures	Déventures	Déventures	Déventures
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de la période	120 000	120 000	120 000	864 286
Remboursement des déventures	-	-	-	(112 000)
Conversion	-	-	-	(632 286)
	120 000	120 000	120 000	120 000
	Prêts	Prêts	Prêts	Prêts
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de la période	301 621	311 360	350 896	134 360
Augmentation des prêts	-	20 000	-	261 000
Remboursement des prêts	(42 957)	-	(92 232)	(64 000)
	258 664	331 360	258 664	331 360

ALPHINAT INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET SIX MOIS CLOSES LES 29 FÉVRIER 2020 ET 28 FÉVRIER 2019
(non audités) (en dollars canadiens)

5. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	29 février 2020	31 août 2019
Comptes à recevoir contractés en devises canadiennes ⁽¹⁾	\$ 206 384	\$ 134 654
Comptes à recevoir contractés en Euros ⁽¹⁾	52 288	63 785
Comptes à recevoir contractés en devises américaines ⁽¹⁾	78 659	-
Crédits d'impôt à la recherche et au développement	62 406	50 119
Subvention à recevoir	-	11 650
Travaux en cours	84 919	-
Avances à des actionnaires	9 170	5 551
	493 826	265 759

⁽¹⁾ L'échéance de ces créances est détaillée dans le tableau suivant:

Classement des comptes à recevoir	29 février 2020	31 août 2019
	\$	\$
0 à 30 jours	178 295	94 282
31 à 60 jours	142 038	91 016
61 à 90 jours	882	-
Plus de 90 jours	16 116	13 141
	337 331	198 439

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Mobilier et équipement de bureau	Équipement informatique	Total
Coût	\$	\$	\$
Solde au 31 août 2019	12 843	28 926	41 769
Acquisitions	-	2 849	2 849
Solde au 29 février 2020	12 843	31 775	44 618
Amortissement cumulé			
Solde au 31 août 2019	12 022	26 019	38 041
Amortissement	141	1 703	1 843
Solde au 29 février 2020	12 163	27 722	39 884
Valeur nette comptable au 29 février 2020	680	4 053	4 734

	Mobilier et équipement de bureau	Équipement informatique	Total
Coût	\$	\$	\$
Solde au 31 août 2018	12 285	27 624	39 909
Acquisitions	558	1 302	1 860
Solde au 31 août 2019	12 843	28 926	41 769
Amortissement cumulé			
Solde au 31 août 2018	11 133	22 534	33 667
Amortissement	889	3 485	4 374
Solde au 31 août 2019	12 022	26 019	38 041
Valeur nette comptable au 31 août 2019	821	2 907	3 728

ALPHINAT INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS****POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET SIX MOIS CLOSES LES 29 FÉVRIER 2020 ET 28 FÉVRIER 2019****(non audités)** (en dollars canadiens)**7. ACTIFS INCORPORELS**

	Marque de commerce
Coût	\$
Solde au 31 août 2019	38 000
Acquisitions	-
Solde au 29 février 2020	38 000
Amortissement cumulé	
Solde au 31 août 2019	26 926
Amortissement	1 750
Solde au 29 février 2020	28 676
Valeur nette comptable au 29 février 2020	9 324

	Marque de commerce
Coût	\$
Solde au 31 août 2018	31 500
Acquisitions	6 500
Solde au 31 août 2019	38 000
Amortissement cumulé	
Solde au 31 août 2018	24 780
Amortissement	2 146
Solde au 31 août 2019	26 926
Valeur nette comptable au 31 août 2019	11 074

8. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	29 février 2020	31 août 2019
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer en devises canadiennes	226 798	216 943
Comptes fournisseurs contractés en devises américaines	52 865	14 147
Charges à payer aux actionnaires, sans intérêts	63 959	63 959
Intérêts à payer aux actionnaires, au taux de 9 % et 12 %	9 468	30 919
Salaires et charges sociales	184 925	148 897
Taxes de ventes	43 450	3 129
Taxes européennes à remettre, contractées en euros	377 679	365 541
	959 143	843 535

ALPHINAT INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS**

POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET SIX MOIS CLOSES LES 29 FÉVRIER 2020 ET 28 FÉVRIER 2019
(non audités) (en dollars canadiens)

9. DÉBENTURES

Débetures de classe A et B émises au cours de l'exercice financier terminé le 31 août 2013 (810 358 \$) et au cours de l'exercice financier terminé le 31 août 2014 (270 000 \$), non garanties, portant intérêt au taux annuel de 10 % payable trimestriellement, échéant le 30 septembre 2017, droit de conversion du capital plus tout intérêt couru, lors de la prochaine émission de capitaux propres de la société, au prix du marché à la date d'émission. Dans l'éventualité que la prochaine émission de capitaux propres soit offerte à un taux réduit de celui du marché, les initiés détenteurs de débetures de classe B n'auront pas droit à la réduction. Rachetables par la société le ou après le 30 septembre 2015 ou avant si certaines situations surviennent, soit à la suite d'un changement de contrôle (50 %) ou si la société procède à un appel publique à l'épargne de 3 000 000 \$ ou plus.

Pour chaque dollar souscrit de débetures de classe A la société a émis en contrepartie aux prêteurs 1 action ordinaire. Les débetures de classe B ont été offertes exclusivement aux prêteurs qui avaient avancé 500 000 \$ à la société en octobre 2011 dans le cadre du règlement de cette dette. Ces débetures représentent 120 % du montant prêté originalement en considération du taux réduit d'intérêt qui sera reçu et l'absence de garantie de ce prêt. De plus, 1 action ordinaire a été émise à chacun des prêteurs pour chaque dollar souscrit.

Suite à l'approbation de l'assemblée spéciale des actionnaires tenu le 26 février 2014, la société a émis 198 989 actions ordinaires supplémentaires aux détenteurs de débetures de classe B.

En février 2017 les détenteurs de débetures de classe A et de classe B émises ont convenu de prolonger la date d'échéance des débetures. Les débetures continueront de porter intérêts à un taux de 10 % l'an et seront remboursées sur une période de quatre ans, soit 20 % au plus tard le 30 septembre 2017, 30 % au plus tard le 30 septembre 2018, 20 % au plus tard le 30 septembre 2019 et le solde au plus tard le 30 septembre 2020.

Le 20 novembre 2018 la société a émis un total de 12 645 736 actions ordinaires aux porteurs de débetures de catégorie A et de catégorie B qui ont converti leurs débetures conformément à l'offre de la société annoncée dans son communiqué du 5 octobre 2018. De plus, 112 000 \$ de débetures ont été rachetées pour annulation par la société, l'achat ayant été financé à un taux d'intérêt de 12 %. Des débetures totalisant 120 000 \$ n'ont pas été converties et demeurent en circulation.

Au 29 février 2020, la société était en retard d'un montant de 90 000 \$ sur un remboursement de débetures. Puisque la société est en défaut de paiement, le solde de la débenture est présenté à court terme.

	29 février 2020	31 août 2019
	\$	\$
Débetures classe A - non initiés	120 000	120 000
Portion à court terme	(120 000)	(120 000)
	-	-

Les versements à effectuer au cours du prochain exercice sont les suivants:

	\$
2020	120 000

ALPHINAT INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET SIX MOIS CLOSES LES 29 FÉVRIER 2020 ET 28 FÉVRIER 2019
(non audités) (en dollars canadiens)

10. CAPITAL SOCIAL

a) Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires, avec droit de vote et participantes

b) Émis	29 février 2020	31 août 2019
	\$	\$
63 148 956 actions ordinaires aux 29 février 2020 et 31 août 2019	6 713 719	6 713 719

c) Transactions au cours de l'exercice clos le 31 août 2019

Le 20 novembre 2018 la société a émis un total de 12 645 736 actions ordinaires aux porteurs de débentures de catégorie A et de catégorie B qui ont converti leurs débentures conformément à l'offre de la société annoncée dans son communiqué du 5 octobre 2018. Les actions ont été émises au prix de 0,05 \$ l'action (prix de clôture de 0,0325 \$ le jour de l'annonce), soit le prix d'émission minimal prévu par la réglementation de la Bourse de croissance TSX pour une contrepartie totale de 632 286 \$.

d) Détail du capital social	Nombre	Montant \$
Solde aux 31 août 2018	50 503 220	6 094 448
- Émission d'actions (note c)	12 645 736	632 286
- Frais d'émissions d'actions		(13 015)
Solde aux 29 février 2020 et 31 août 2019	63 148 956	6 713 719

11. OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

a) Options d'achat d'actions

Dans le cadre de la prise de contrôle inversée survenue le 27 avril 2005, la société a pris en charge le régime d'options d'achat d'actions qui avait été créé par la société de capital de démarrage. Elle a ensuite remplacé ce régime d'options d'achat d'actions par un nouveau régime.

Selon les termes du nouveau régime, modifié en février 2010 et en février 2013, les membres du conseil d'administration peuvent attribuer des options d'achat d'actions permettant aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et aux consultants de la société d'acquérir des actions de cette dernière. Le nombre maximal d'options pouvant être attribuées en vertu du régime est égal à 7 193 041 actions ordinaires. Les options à être octroyées en vertu du nouveau régime n'excéderont pas une durée de cinq ans et seront octroyées au prix et aux autres conditions que les administrateurs jugeront nécessaires afin d'atteindre l'objectif du nouveau régime, et ce, conformément à la réglementation applicable. Le prix de levée de l'option ne pourra être inférieur au prix du marché.

Le nombre maximal d'options pouvant être attribuées à un bénéficiaire ne devra pas dépasser 5 % de l'ensemble des actions ordinaires en circulation. Le nombre maximal d'options pouvant être attribuées à un consultant ne devra pas dépasser 2 % de l'ensemble des actions ordinaires en circulation.

Le tableau suivant dresse un sommaire de l'évolution de la situation du régime pour la période de six mois close le 29 février 2020 et l'exercice clos les 31 août 2019 (droits acquis à la date d'émission) :

	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré par action \$
Solde au 31 août 2018	2 108 544	0,12
Expirées	(1 190 294)	0,12
Solde au 31 août 2019	918 250	0,12
Octroyées	4 335 000	0,12
Solde au 29 février 2020	5 253 250	0,12

ALPHINAT INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET SIX MOIS CLOSES LES 29 FÉVRIER 2020 ET 28 FÉVRIER 2019
(non audités) (en dollars canadiens)

11. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS (SUITE)

Transactions au cours de la période de six mois close le 29 février 2020 et l'exercice clos les 31 août 2019

Le 19 novembre 2019 la société a octroyé 4 335 000 options d'achat d'actions permettant l'achat de 4 335 000 actions ordinaires à un prix d'exercice de 0,12 \$, pour une période de trois ans, pour une juste valeur estimée à 89 540 \$ au moyen d'un modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes. Ces options d'achat d'actions sont acquises dès l'émission.

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2019, 1 190 294 options d'achat d'actions ont expiré.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées :	19 novembre 2019
Taux d'intérêt sans risque	1,51 %
Volatilité prévue	118 %
Taux de dividende prévu	0 %
Durée de vie prévue de chaque option attribuée	3 ans

Le tableau suivant résume l'information sur les options sur actions en cours octroyées par la société aux 29 février 2020 et 31 août 2019 :

Options en cours				Options pouvant être levées	
Fourchette des prix de levée \$	Nombre d'options	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en mois)	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré \$
Au 31 août 2019					
0,12	918 250	20	0,12	918 250	0,12
Au 29 février 2020					
0,12	5 253 250	30	0,12	5 253 250	0,12

b) Surplus d'apport

Le surplus d'apport inclut les options en circulation et expirées. Le solde se détaille comme suit :

	29 février 2020	31 août 2019
	\$	\$
Options en circulation	124 060	34 520
Options expirées	1 684 142	1 684 142
Autres	25 000	25 000
	1 833 202	1 743 662

12. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par la société en vertu d'un bail, expirant le 30 juin 2024, pour la location de ses bureaux à Montréal, totalisent 361 794 \$. Les versements à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants:

	\$
2020	40 795
2021	82 271
2022	83 307
2023	84 364
2024	71 057

ALPHINAT INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET SIX MOIS CLOSES LES 29 FÉVRIER 2020 ET 28 FÉVRIER 2019
(non audités) (en dollars canadiens)

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La société a évalué la juste valeur de ses instruments financiers en se basant sur les taux d'intérêt actuels, la valeur au marché et le prix actuel d'un instrument financier comportant des conditions comparables. À moins d'indication contraire, la valeur comptable de ces instruments est considérée approximativement égale à la juste valeur.

IFRS 7 exige des informations sur les données utilisées aux fins des évaluations à la juste valeur, y compris leur classement selon une hiérarchie qui classe selon trois niveaux d'importance les données entrant dans la détermination de la juste valeur. Les trois niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur s'établissent comme suit :

- niveau 1 – les prix non rajustés cotés sur les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- niveau 2 – les données autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- niveau 3 – les données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
<u>Actifs financiers au coût amorti</u>				
Clients	-	210 089	-	210 089
Avances à un actionnaire	-	5 551	-	5 551
<u>Passifs financiers au coût amorti</u>				
Découvert bancaire	(8 627)	-	-	(8 627)
Comptes créditeurs et charges à payer	-	(474 865)	-	(474 865)
Prêts de sociétés privées	-	(254 200)	-	(254 200)
Prêt d'une personne liée à un actionnaire initié important	-	(18 446)	-	(18 446)
Prêts d'administrateurs	-	(58 375)	-	(58 375)
Prêt d'une société sous contrôle commun	-	(8 750)	-	(8 750)
Prêts d'actionnaires	-	(11 125)	-	(11 125)
Débtentures	-	(120 000)	-	(120 000)
Au 31 août 2019	(8 627)	(730 121)	-	(738 748)
<u>Actifs financiers au coût amorti</u>				
Clients	-	337 331	-	337 331
Avances à un actionnaire	-	9 170	-	9 170
<u>Passifs financiers au coût amorti</u>				
Découvert bancaire	(98 464)	-	-	(98 464)
Comptes créditeurs et charges à payer	-	(538 013)	-	(538 013)
Prêts de sociétés privées	-	(180 400)	-	(180 400)
Prêt d'une personne liée à un actionnaire initié important	-	(16 139)	-	(16 139)
Prêts d'administrateur	-	(45 625)	-	(45 625)
Prêt d'une société sous contrôle commun	-	(7 500)	-	(7 500)
Prêts d'actionnaires	-	(9 000)	-	(9 000)
Débtentures	-	(120 000)	-	(120 000)
Au 29 février 2020	(98 464)	(570 176)	-	(668 640)

ALPHINAT INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET SIX MOIS CLOSES LES 29 FÉVRIER 2020 ET 28 FÉVRIER 2019
(non audités) (en dollars canadiens)

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de crédit

La société utilise une méthode simplifiée pour comptabiliser les comptes clients et les autres débiteurs ainsi que pour inscrire la correction de valeur des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Celles-ci correspondent aux insuffisances attendues des flux de trésorerie contractuels en tenant compte du potentiel de défaillance à tout moment pendant la durée de vie de l'instrument financier. La société se sert de l'expérience passée, d'indicateurs externes et d'informations prospectives pour calculer les pertes de crédit attendues à l'aide d'une matrice de calcul.

Au 29 février 2020, il existait une concentration de crédit car plus de 62 % (92 % au 31 août 2019) des comptes clients sont dûs par trois clients. En raison de l'excellente santé financière de ces clients, la direction est d'avis que le risque de crédit est limité.

Risque du taux d'intérêt

La société est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la société à un risque de juste valeur.

L'exposition de la société au risque de taux d'intérêt se résume comme suit :

Clients et autres débiteurs	sans intérêts
Intérêts à payer	12 %
Comptes créditeurs et charges à payer (hors intérêts à payer)	sans intérêts
Prêts de société privées	9 % et 12 %
Prêt d'une personne liée à un administrateur initié important	12 %
Prêts d'administrateurs et d'actionnaires	12 %
Prêt d'une société sous contrôle commun	12 %
Déventures	10 %

Risque de marché

Les rendements futurs de la société dépendent du maintien de la popularité de ses solutions existantes et de sa capacité à développer et à introduire sur les marchés visés des mises à jour et des versions améliorées du logiciel SmartGuide® qui seront en mesure d'être acceptées et de satisfaire les demandes des clients. La popularité ou la pertinence de ses solutions peut être affectée selon les changements dans les préférences des clients ou par l'introduction de nouveaux logiciels concurrentiels, sur les marchés visés. Le développement de nouvelles solutions et la distribution de celles-ci dans les marchés visés exigent des investissements importants.

Risque de liquidité

Pour répondre à ses besoins en capitaux, la société peut envisager des ententes de collaboration ainsi que des financements supplémentaires, publics ou privés pour les affecter à une partie ou à la totalité de programmes particuliers de développement de logiciels ou aux besoins en fonds de roulement. Les financements privés pourraient comprendre des emprunts et l'émission d'autres titres de participation, ce qui pourrait donner lieu à une dilution pour les actionnaires. Rien ne garantit qu'elle obtienne des fonds supplémentaires. La société gère ce risque en établissant des prévisions de trésorerie détaillées ainsi que des plans opérationnels et stratégiques à long terme. Selon ces prévisions, les liquidités nécessaires pour les activités d'exploitation proviendront des revenus générés par les licences et les contrats d'entretien gouvernementaux et les services professionnels par l'entremise ou non de partenariats.

ALPHINAT INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET SIX MOIS CLOSES LES 29 FÉVRIER 2020 ET 28 FÉVRIER 2019
(non audités) (en dollars canadiens)

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de change

La société est exposée aux risques de change par ses ventes et location de licences en Euros et ses opérations en devise américaine (les notes 5 et 8 fournissent le détail des comptes à recevoir et comptes créditeurs en monnaies étrangères). Ces risques sont partiellement compensés par ses frais de commercialisation en Europe. Le risque n'est pas couvert.

Le tableau suivant présente les détails de la sensibilité de la société à une augmentation et à une diminution de 10 % de la devise étrangère par rapport à la monnaie canadienne. L'analyse tient uniquement compte des éléments monétaires libellés en devises en cours :

	Augmentation de 10 %		Diminution de 10 %	
	29 février 2020	28 février 2019	29 février 2020	28 février 2019
	\$	\$	\$	\$
Euro par rapport au \$ canadien				
Résultat net et capitaux propres (i)	(32 539)	(31 208)	32 539	31 208
Devise U.S. par rapport au \$ canadien				
Résultat net et capitaux propres (i)	2 579	(1 446)	(2 579)	1 446

(i) Essentiellement attribuable à l'exposition aux débiteurs et aux créditeurs libellés en devises étrangères.

14. FRAIS LIÉS À LA RÉALISATION DES MANDATS, À L'ADMINISTRATION ET À LA COMMERCIALISATION

	29 février 2020 (3 mois)	28 février 2019 (3 mois)	29 février 2020 (6 mois)	28 février 2019 (6 mois)
	\$	\$	\$	\$
Assurances	7 702	10 507	14 702	19 474
Autres frais administratifs	18 726	12 823	22 516	22 192
Frais de déplacement	10 079	8 414	32 737	22 672
Frais de location	22 654	20 078	43 591	40 020
Frais de promotion et représentation	8 259	1 584	7 495	10 399
Honoraires professionnels	36 139	67 782	85 115	97 714
Reclassement des frais de recherche et de développement	(88 059)	(128 872)	(187 707)	(278 059)
Salaires et charges sociales	200 762	176 586	371 763	350 776
Sous-traitants	10 926	50 193	16 226	80 192
	227 188	219 095	406 438	365 380

ALPHINAT INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS****POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET SIX MOIS CLOSES LES 29 FÉVRIER 2020 ET 28 FÉVRIER 2019****(non audités)** (en dollars canadiens)**15. FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT**

	29 février 2020 (3 mois)	28 février 2019 (3 mois)	29 février 2020 (6 mois)	28 février 2019 (6 mois)
	\$	\$	\$	\$
Frais de recherche et de développement	88 059	128 872	187 707	278 059
Moins les crédits d'impôt	5 316	147	(12 287)	(20 898)
	93 375	129 019	175 420	257 161

16. RÉSULTAT PAR ACTION

Pour les périodes de trois et six mois closes les 29 février 2020 et 28 février 2019, il n'y avait aucune différence entre le résultat de base et le résultat dilué par action étant donné que l'ensemble des options d'achat d'actions émises ont un effet antidilutif et, par conséquent, n'ont pas été inclus lors du calcul. Le résultat de base et dilué par action a été calculé d'après le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

17. CLIENTS IMPORTANTS

Revenus auprès des plus importants clients en relation avec les revenus totaux :

	29 février 2020 (3 mois)	28 février 2019 (3 mois)	29 février 2020 (6 mois)	28 février 2019 (6 mois)
	\$	\$	\$	\$
Fournisseur de solutions pour pour le gouvernement canadien	82 078 (28 %)	-	145 637 (21 %)	19 925 (4 %)
Firme de consultants professionnels	61 576 (21 %)	-	211 068 (30 %)	-
Fournisseur majeur de solutions pour les agences du secteur public	32 138 (11 %)	43 391 (20 %)	68 070 (10 %)	89 690 (19 %)

18. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

	29 février 2020 (3 mois)	28 février 2019 (3 mois)	29 février 2020 (6 mois)	28 février 2019 (6 mois)
	\$	\$	\$	\$
Revenus par régions géographiques :				
Canada	267 957 (92 %)	187 334 (85 %)	650 674 (93 %)	357 222 (77 %)
États-Unis	11 569 (4 %)	9 821 (5 %)	23 339 (3 %)	32 621 (7 %)
France	7 580 (3 %)	14 870 (7 %)	18 705 (3 %)	54 605 (12 %)
Autres	3 887 (1 %)	8 815 (3 %)	5 635 (1 %)	17 098 (4 %)

ALPHINAT INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS****POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET SIX MOIS CLOSES LES 29 FÉVRIER 2020 ET 28 FÉVRIER 2019****(non audités)** (en dollars canadiens)**19. INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS - CHARGES FINANCIÈRES**

	29 février 2020 (3 mois)	28 février 2019 (3 mois)	29 février 2020 (6 mois)	28 février 2019 (6 mois)
	\$	\$	\$	\$
Intérêts et frais bancaires	20 372	15 801	30 915	24 541
Intérêts sur débtures	2 992	2 959	5 983	12 068
(Gain) perte sur taux de change	2 700	1 466	3 948	(1 124)
	26 064	20 226	40 846	35 485

20. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

En matière de gestion de capital, la société a pour objectif, depuis le début de ses opérations, la continuité de son exploitation afin de poursuivre le développement et la commercialisation de son logiciel SmartGuide® et de protéger ses actifs, tout en maximisant le rendement pour ses actionnaires. La société n'est soumise à aucune exigence imposée par des autorités réglementaires concernant son capital. Pour répondre à ses besoins de capitaux, la société a plusieurs possibilités dont l'émission de capital, de débtures ou d'autre financement à court ou à long terme.

La société définit son capital comme étant le total des capitaux propres, des prêts et avances de sociétés privés, d'actionnaires, d'administrateurs, d'une société sous contrôle commun, d'une personne liée à un actionnaire initié important et des débtures. Les capitaux propres (1 209 605) \$ au 29 février 2020 ((1 281 661) \$ au 31 août 2019), sont composés du capital social et du surplus d'apport relié aux options d'achat d'actions émis en contrepartie de services et du déficit. Les prêts et avances de sociétés privés, d'actionnaires, d'administrateurs, d'une société sous contrôle commun, d'une personne liée à un actionnaire initié important et des débtures totalisaient 378 664 \$ au 29 février 2020 (470 896 \$ au 31 août 2019).

Il n'y a pas eu de changement significatif concernant l'approche de politique de gestion du capital au cours de la période de six mois close le 29 février 2020.

21. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES**a) Rémunération des principaux dirigeants**

La rémunération des principaux dirigeants, sous forme de salaires, pour la période de trois mois close le 29 février 2020 a été de 54 231 \$ (38 077 \$ pour la période de trois mois close le 28 février 2019). La rémunération des principaux dirigeants, sous forme d'honoraires professionnels, pour la période de trois mois close le 29 février 2020 a été de 11 838 \$ (12 763 \$ pour la période de trois mois close le 28 février 2019).

La rémunération des principaux dirigeants, sous forme de d'options d'achat d'actions, pour la période de trois mois close le 29 février 2020 a été de 0 \$ (0 \$ pour la période de trois mois close le 28 février 2019).

La rémunération des principaux dirigeants, sous forme de salaires, pour la période de six mois close le 29 février 2020 a été de 92 308 \$ (82 500 \$ pour la période de trois mois close le 28 février 2019). La rémunération des principaux dirigeants, sous forme d'honoraires professionnels, pour la période de six mois close le 29 février 2020 a été de 18 363 \$ (24 051 \$ pour la période de six mois close le 28 février 2019).

La rémunération des principaux dirigeants, sous forme de d'options d'achat d'actions, pour la période de six mois close le 29 février 2020 a été de 20 655 \$ (0 \$ pour la période de six mois close le 28 février 2019).

ALPHINAT INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET SIX MOIS CLOSES LES 29 FÉVRIER 2020 ET 28 FÉVRIER 2019
(non audités) (en dollars canadiens)

21. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES (SUITE)

b) Opérations entre apparentées

Au cours de la période de trois mois close le 29 février 2020, la société a encouru des charges d'intérêts à :

- des administrateurs et des personnes liées à des administrateurs, totalisant 838 \$ (428 \$ pour la période de trois mois close le 28 février 2019) sur les prêts d'administrateurs.
- des sociétés liées à des administrateurs et une société détenue par un administrateur, totalisant 6 209 \$ (8 202 \$ pour la période de trois mois close le 28 février 2019) sur les prêts de sociétés privées.
- des actionnaires et une société détenue par un actionnaire ayant le contrôle, totalisant 1 335 \$ (325 \$ pour la période de trois mois close le 28 février 2019) sur les prêts d'actionnaires et d'une société sous contrôle commun.

Au cours de la période de six mois close le 29 février 2020, la société a encouru des charges d'intérêts à :

- des administrateurs et des personnes liées à des administrateurs, totalisant 1 675 \$ (2 763 \$ pour la période de six mois close le 28 février 2019) sur les prêts d'administrateurs.
- des sociétés liées à des administrateurs et une société détenue par un administrateur, totalisant 13 016 \$ (14 876 \$ pour la période de six mois close le 28 février 2019) sur les prêts de sociétés privées.
- des actionnaires et une société détenue par un actionnaire ayant le contrôle, totalisant 2 820 \$ (2 537 \$ pour la période de six mois close le 28 février 2019) sur les prêts d'actionnaires et d'une société sous contrôle commun.

Au 29 février 2020, les comptes créditeurs incluent 6 414 \$ (8 319 \$ au 28 février 2019) relativement à ces opérations.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités.

22. ÉVENTUALITÉS

Dans le cadre normal de ses activités, la société est exposée à des litiges ou réclamations provenant de transactions avec des clients ou des fournisseurs ou résultant de vérifications par les autorités réglementaires locales et étrangères. La société ne peut prédire l'issue de telles situations et la probabilité d'une sortie de ressources économiques. La société comptabilise une provision lorsque le moment et le montant de la sortie devient probable.